

AVIS DE LA CRSA SUR LA REVISION DU ZONAGE RELATIF A LA PROFESSION MEDECIN

Le 08 juillet 2026, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Roland OLLIVIER.

A. SEZNEC rappelle qu'un webinaire a été présenté aux membres de la CRSA et des CTS le 28 mai dernier.

A. SEZNEC et I. ROMON rappellent à deux voix les grandes lignes de la révision, présentent les avis rendus par les CTS et la CSOS. (cf diaporama en PJ)

À l'issue des échanges, **la CRSA rend un avis favorable sur la révision du zonage des médecins généralistes**, en saluant unanimement la qualité du travail méthodologique réalisé par l'ARS, la transparence de la démarche et l'effort important de concertation conduit auprès des différentes instances et acteurs de terrain.

Cet avis favorable s'accompagne toutefois de plusieurs recommandations :

- La CRSA invite tout d'abord à poursuivre le travail d'amélioration des modalités de définition du zonage en tenant davantage compte des remontées des professionnels, des CPTS, des CTS et des usagers, afin de mieux appréhender certaines situations locales qui peuvent apparaître insuffisamment prises en compte par les critères nationaux ou les seuils réglementaires, comme l'ont illustré plusieurs interventions.
- La CRSA souligne également la nécessité de dépasser la seule logique de zonage pour intégrer une réflexion plus globale sur l'organisation territoriale de l'offre de soins. Les contributions recueillies au cours de la séance mettent en évidence des enjeux relatifs à l'attractivité des territoires, à la coordination entre les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, à l'accès aux soins en EHPAD, à la permanence des soins ainsi qu'à l'adaptation de l'offre aux évolutions démographiques, notamment au vieillissement de la population.
- Enfin, la CRSA souhaite que l'ensemble de ces observations et propositions puisse être pris en compte dans les travaux préparatoires du futur Projet régional de santé (PRS), afin d'alimenter des préconisations plus larges sur l'organisation des soins de premier recours et sur les leviers permettant de garantir durablement l'accès aux soins de proximité pour l'ensemble de la population bretonne.